



# Choisissez le meilleur partenaire pour vos travaux, exigez QUALIBAT !

## Pourquoi sélectionner une entreprise QUALIBAT ?

### Pour son sérieux

Elle est **en règle avec l'ensemble de ses obligations** administratives, sociales et fiscales.

**Elle est assurée en responsabilité civile et en responsabilité travaux**, et son assurance couvre bien les travaux pour lesquels elle est qualifiée QUALIBAT.

### Pour son savoir-faire

Une Commission d'examen, composée de professionnels du secteur de la Construction, a vérifié sa compétence par l'analyse de son personnel, de son matériel et l'étude de ses chantiers récents.

Son assureur atteste qu'elle n'a pas un nombre élevé de sinistres.



## UN PROJET DE TRAVAUX ?

Retrouvez plus de 70 000 entreprises et artisans qualifiés

[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)



# Le certificat QUALIBAT, seul document officiel

Une entreprise vous remet son certificat QUALIBAT ? Vérifiez son authenticité en effectuant une recherche par SIRET ou Raison Sociale sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

**CERTIFICAT QUALIBAT RGE**

NUMÉRO E129456  
ÉDITÉ LE 06/02/2017  
VALABLE JUSQU'AU 31/03/2018

**SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Raison sociale : BENOIT BERNARD ISOLATION SARL  
18 RUE MIRABEAU  
BP 08  
14236 CAEN  
Téléphone : 02 31 23 84 07  
Portable : 06 06 06 06 06  
Fax : 02 31 23 84 07  
Site internet : bbisolationsarl.fr  
E-mail : contact@bbisolationsarl.fr  
Responsabilité légale : BERNARD BENOIT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE  
Effectif moyen : 12  
Tranche de classification : EFF2A

Date de création : 31/02/2002  
Forme juridique : SARL  
DEPUIS LE 06/03/2006  
Capital : 76 000  
Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC CAEN 1387 B 36  
N° Siret : 542166686 00011  
Code NACE : 4391B  
Numéro caisse de congés payés : 15.2715.0 03 03

Assurance Responsabilité Travaux : AVIVA 63 444 184  
Assurance Responsabilité Civile : AVIVA 63 444 184  
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2016

**CLASSIFICATION**

Code	Qualification(s) en cours de validité	Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures Mention efficacité énergétique - travaux isolés	24/09/2015
7122	Isolation thermique par l'intérieur (technicité confirmée) Mention efficacité énergétique - travaux isolés	04/09/2014
7132	Isolation thermique par l'extérieur (technicité confirmée) Mention efficacité énergétique - travaux isolés	04/09/2014

**Domaines RGE de travaux couverts**

Domaines	Date d'attribution
• Pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur	24/09/2015
• Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ce qui concerne les toitures-terrasses, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture et les plafonds de combles	04/09/2014
• Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ce qui concerne les murs en façade ou en pignon et les planchers bas	04/09/2014

Correspond à la date de la dernière mise à jour du certificat annuel

Correspond à la date de fin de validité du certificat

Le professionnel est assuré pour les travaux couverts par la/les qualification(s) qu'il détient

Correspond à la date de début de validité de la qualification attribuée

Les domaines RGE de travaux sont liés aux qualifications de l'entreprise...

... si vous voulez faire réaliser des travaux d'efficacité énergétique et bénéficier des aides de l'État, cette date d'attribution par domaine vous permet de vérifier que l'entreprise est bien RGE au moment des travaux.

## Vous avez fait appel à une entreprise QUALIBAT et souhaitez déposer une réclamation ?

**Respect des engagements, qualité de la réalisation... Vous pouvez effectuer un signalement en suivant les étapes ci-dessous.**

Si l'entreprise est bien qualifiée QUALIBAT pour les travaux réalisés, transmettre par écrit ses coordonnées, les griefs portés contre elle et le chantier incriminé à l'adresse suivante : QUALIBAT, Service réclamations, 55 avenue Kléber, 75784 PARIS Cedex 16, ou par mail : [signalement@qualibat.com](mailto:signalement@qualibat.com)

Joindre les pièces justificatives suivantes à votre courrier/mail :

- Copie du devis signé.
- Copie du procès verbal de réception des travaux.
- Copie de la situation de chantier et l'état des sommes restant dues.
- Copie des échanges de correspondances avec l'entreprise au sujet des reproches formulés.
- Photographies des désordres constatés.

À réception des documents, après avoir vérifié que votre signalement concerne bien le périmètre de qualification de l'entreprise, QUALIBAT procédera à l'instruction de votre réclamation et vous tiendra informé des suites données.